

**ANNEXE 1****Notes relatives aux spécificités du chantier**

Le cas échéant, l'entrepreneur est tenu de mettre en parallèle les cahiers de charge stabilité, architecture, abords, en cas de contradiction entre l'un de ces documents, il incombe à l'entrepreneur d'en avertir le Maître d'Ouvrage et les bureaux d'étude.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de supprimer tout ou partie d'un lot sans contrepartie aucune pour l'adjudicataire.

Pour tous les matériaux proposés, l'adjudicataire proposera toujours un choix dans toute la gamme du fabricant, correspondant à la description du CSC, sans pouvoir demander par la suite un supplément de prix quelque soit le choix du Maître d'Ouvrage parmi les échantillons proposés.

Le règlement intérieur du Lycée est d'application, il est annexé au dossier.

Le chantier se déroulera dans un site maintenu en fonctionnement, accueillant du public et des élèves mais la zone de travaux sera isolée et interdite. La sécurité des élèves et des autres utilisateurs du site devra être garantie pendant tout le chantier.

Un plan d'installation de chantier est à proposer par l'entrepreneur. Il devra obtenir l'approbation du Maître d'Ouvrage et du coordinateur sécurité chantier. Il fera apparaître entre autres la zone de chantier sans communication avec les espaces "élèves", les accès limités des entreprises, le type de séparation/palissade de chantier...